



## Le Parc naturel régional des Alpilles renouvelle le dispositif « Sentinelles du Parc » en 2022

**Suite à l'expérience engagée au sortir du confinement au printemps 2021, les élus du Comité syndical du Parc naturel régional des Alpilles ont souhaité renouveler l'opération « Sentinelles du Parc » pour sensibiliser les usagers à la préservation des espaces naturels fragiles des Alpilles d'avril à juin 2022. Au-delà de l'aspect préventif, ce dispositif permet également d'aller à la rencontre des visiteurs, de les conseiller et de les orienter dans leur découverte de notre beau territoire.**

### Un dispositif original qui s'inscrit dans la durée

10 « sentinelles du Parc » ont été recrutées cette année pour assurer une présence sur le terrain sous forme de vacations, les week-ends, vacances scolaires et jours fériés entre le 2 avril et le 15 juin 2022, avant que la Garde régionale forestière ne vienne couvrir la période estivale. Les 2 ambassadeurs du Parc en service civique viennent renforcer l'équipe pendant toute la durée de la mission.

Cette année, les profils sont très éclectiques avec des étudiants, des habitants du territoire ou des communes limitrophes en activité ainsi que des retraités démontrant qu'il n'y a pas d'âge pour s'engager dans la préservation de l'environnement. Un recrutement varié qui témoigne également de la volonté du Parc de s'inscrire dans une démarche sociale et solidaire offrant là l'opportunité de proposer une source de revenus complémentaires.

De nouvelles sentinelles très motivées qui vont démarrer leur mission le samedi 2 avril par une journée de formation avec les agents du Parc. Au programme : la présentation du territoire, de ses patrimoines et activités ; les missions et actions du PNR ; la découverte des enjeux de biodiversité en lien avec les activités humaines et une formation à la communication avec les publics.

Les agents, habillés aux couleurs du Parc et arborant un brassard vert *Sentinelles du Parc des Alpilles*, circulent en binômes à pied ou à vélo dans les lieux les plus fréquentés sur les 16 communes du territoire. Ils ont à leur disposition des documents et outils de sensibilisation et de découverte à présenter au public rencontré. Leur rôle est d'informer les visiteurs sur les richesses et la sensibilité de l'environnement, les bonnes attitudes à adopter et plus largement d'accueillir, de conseiller et d'orienter les différents publics lors de leur visite.

Une mission de médiation, premier maillon essentiel de la chaîne qui pourra éventuellement saisir la Police de l'environnement si la situation l'oblige. La force de cette démarche est d'entraîner une dynamique collective sur les 16 communes du Parc. Avec les sentinelles, c'est l'ensemble des partenaires et acteurs locaux qui sont mobilisés sur le terrain, associations, guides, CCFF, ONF, services de police et de secours, bénévoles, etc.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence  
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | [contact@parc-alpilles.fr](mailto:contact@parc-alpilles.fr) | [www.parc-alpilles.fr](http://www.parc-alpilles.fr)

Mais également en dehors du massif comme les offices de tourisme et bureaux d'information touristique, les hébergeurs bénéficiaires de la marque Valeurs Parc, etc.

Au-delà des rôles et des missions d'information ou de contrôle qui incombent aux corps constitués et institutions publiques, cette démarche doit appeler au sens civique de chacun de nos concitoyens et habitants du territoire, à leur sensibilisation en faveur d'une hospitalité locale fondée sur une relation de respect de l'environnement, et des autres usagers.

Le budget de l'opération, 25 000 €, est pris en charge par l'ensemble des communes du Parc naturel régional des Alpilles, chacune en fonction de sa taille. Il couvre le recrutement des vacataires, leur formation et l'équipement.

Pour les plus consciencieux, deux guides pratiques à l'attention du grand public sont disponibles à la Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence et en téléchargement sur [www.parc-alpilles.fr](http://www.parc-alpilles.fr) : *Les activités de pleine nature dans les Alpilles* et *Le guide des conducteurs respectueux des espaces naturels*.

Sans oublier : cheminsdesparcs.fr propose une offre de randonnées (à pied, à vélo, à vtt ou à cheval), compatible avec la préservation de la nature fragile des Alpilles.

Vous souhaitez être accompagné dans votre découverte ? inscrivez-vous à nos sorties gratuites :

<https://fr.calameo.com/read/00135902764aa1fe99231>

#### **Rappel des recommandations pour une fréquentation respectueuse des espaces naturels :**

- **Je respecte la propriété** de l'endroit où je vais, la plupart des espaces naturels ne sont pas des espaces publics mais des espaces privés où le passage est toléré.
- **Je me gare sur un parking aménagé.** Les véhicules motorisés sont interdits dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.
- **Je suis discret** pour ne pas effrayer la faune particulièrement sensible au dérangement en cette période de l'année.
- **Je tiens mon chien en laisse** (obligatoire dans l'Arrêté préfectoral de protection de Biotope de la Caume ; la Réserve Naturelle Régionale de l'Ilon et la Réserve Naturelle Nationale de Coussouls de Crau).
- Je reste exclusivement sur **les sentiers balisés**.
- **Je respecte le travail des bergers** et la présence des troupeaux, en les contournant largement.
- **Je veille à laisser ces espaces comme je les ai trouvés** : je ne ramasse ni fleurs et plantes, ni minéraux ou fossiles. Je rapporte avec moi tous mes déchets.
- Je n'oublie pas de **m'équiper d'une tenue et de chaussures adaptées et je prends de l'eau** avec moi (dans une gourde réutilisable bien sûr !), je vérifie la météorologie.
- Je veille à respecter les prescriptions données par le Parc pour les **survol de drones**  
<https://www.parc-alpilles.fr/reglementation-vols-de-drone/>
- Toutes les infos sur la **fréquentation des espaces naturels** des Alpilles sur <https://www.parc-alpilles.fr/a-voir-a-faire/decouvrir-en-douceur/acces-aux-espaces-naturels/>

#### **Risque incendie :**

- L'apport et l'usage du feu sont interdits dans les espaces exposés aux risques d'incendie quelle que soit la période de l'année.
- De juin à septembre, l'accès au massif forestier est réglementé face au risque incendie. Le niveau de risque est actualisé quotidiennement au 0811 20 13 13 ou sur <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actualites/Carte-d-acces-aux-massifs-forestiers-des-Bouches-du-Rhone>

#### **Informations complémentaires :**

Virginie Brunet, chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines - [v.brunet@parc-alpilles.fr](mailto:v.brunet@parc-alpilles.fr) - 04 90 90 44 00